

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DGRI 11 DEVE Subvention (4 500 euros) à l'association Comité français pour l'environnement et le développement durable, dit Comité 21 (1^{er}).

Mme Célia BLAUEL, M. Jean-Louis MISSIKA et Patrick KLUGMAN, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2015 DDEEES 67 G en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose d'allouer une subvention de 2 500 euros à l'association Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité 21) en appui à son action dans la perspective de la Conférence internationale Climat Paris 2015 (COP21) ;

Vu le projet de délibération 2015 DGRI 11 DEVE en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'allouer une subvention de 4 500 euros à l'association Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité 21) en appui à son action dans la perspective de la Conférence internationale Climat Paris 2015 (COP21) ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} commission, M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} commission et M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Comité français pour l'environnement et le développement durable dont le siège social est situé 132 rue de Rivoli, Paris 1^{er} (n° simpa 183346 / dossiers 2015_04904 ; 2015_05032).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la façon suivante :

- 2 000 euros au titre des relations internationales, VF 07002, chapitre 65, article 6574, Fonction 048, Fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants,
- 2 500 euros au titre du développement durable, de l'environnement, de l'eau et du plan climat, chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre de l'exercice 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO